



CT extraordinaire du 20 décembre 2018

Présentation d'un projet de délibération concernant l'amélioration de la rémunération et de la carrière des Sapeurs-Pompiers Professionnels sur la période **2019- 2023**.

Présents et représentants l'établissement : **8 voix**

Présents et représentants le personnel : **7 voix** (2 SUD – 2 CGT – 2 AS – 1 CFTC)

Ce projet de délibération comporte trois points :

1- Augmentation de l'IAT (3,5 en 2019, 4 en 2020)

2- Augmentation du nombre de postes d'adjudant de 380 à 580 (+200)

3- Augmentation des IFTS pour les officiers

La CGT regrette que notre CT extraordinaire ne traite pas aujourd'hui de la rémunération de l'ensemble des agents du SDMIS, c'est-à-dire de tous les sapeurs-pompiers et de tous les agents Technico Administratifs.

Le conflit social dans notre collectivité a débuté avec des sapeurs-pompiers qui se sont organisés sous le nom d'un collectif appelé « Synergie » sur 3 revendications :

- **Le recrutement**
- **La rémunération**
- **Le cycle de travail**

Concernant le recrutement le débat et le vote a été fait lors du CT du **18 décembre** dernier, **la CGT s'est abstenue** considérant que le nombre de recrutement est insuffisant.

Il est regrettable qu'aujourd'hui rien ne soit proposé concernant **le cycle de travail**.

Résultats des votes des représentants du personnel :

- **CGT : 2 Abstentions**
- **SUD : 2 Abstentions**
- **AS : 2 Abstentions**
- **CFTC : 1 Abstention**

Les différentes délibérations ont été présentées au Conseil d'administration du SDMIS du **20 décembre 2018** dans lequel la **CGT** n'a pas été élue et donc ne siège pas.

Le combat n'est pas terminé, la **CGT** continuera à défendre **les intérêts collectifs**.
(l'embauche, le cycle de travail, le pouvoir d'achat, la santé et la sécurité de toutes et tous).

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

« Aucun de nous en agissant seul, ne peut atteindre le succès » Nelson Mandela